La Tour de Garde et Messager de la Présence de Christ



"Sentinelle, Où en est la Nuit?"
"Le Matin Vient et la Nuit aussi!"
Esaïe 21:11, 12

XIe année. Avril 1913. N° 4.

SOMMAIRE

En supplément :

Volume VI, Etudes des Ecritures

Suite du Chapitre III

"Je veux me tenir à mon poste et me placer sur la Tour de Garde, je serai attentif pour voir ce que me dira Jéhovah et ce que je répondrai à la remontrance qui me sera faite."—Hab. 2:1.

SINDELAR. FORT PITT ENGR. CO.

Sur la terre il y aura de l'angoisse ; au bruit de la mer et des flots (le bruit de l'agitation, du mécontentement), les hommes rendront l'âme de terreur dans l'attente de ce qui surviendra sur la terre (société) ; car les puissances des cieux (pouvoirs ecclésiastiques) seront ébranlées... Quand vous verrez ces choses arriver, sachez que le royaume de Dieu est proche. Redressez-vous et levez vos têtes parce que votre délivrance approche Luc 21 : 25, 28, 31.

La mission sacrée de ce journal.

Ce journal actuellement répandu dans toutes les parties du monde civilisé par la Watch Tower Bible and Tract Society, fondée en 1881, pour l'extension de la connaissance chrétienne, est un des meilleurs instruments à employer par ceux qui veulent s'instruire dans la Bible. Il sert non seulement de point de ralliement où les étudiants de la Bible se rencontrent pour l'étude de la parole de Dieu, mais aussi de canal de communication par lequel ils peuvent apprendre où ont lieu les réunions et quand les pèlerins ou représentants passent pour leurs visites; il constitue aussi un moyen d'encouragement par ses comptes-rendus des conventions ou assemblées générales.

La Tour de Garde est écrite pour la ferme défense du seul vrai fondement de l'espérance chrétienne si généralement mis de côté, la rédemption par le sang précieux de l'homme Christ Jésus qui se donna lui-même en rançon pour tous (comme prix correspondant, I Pier. 1 : 19; I Tim. 2 : 6). Bâti sur ce fondement avec de l'or, de l'argent, des pierres précieuses (I Cor. 3 : 11-15, II Pier. 1 : 5-11), de la parole de Dieu, sa mission a également pour but que tous puissent connaître la communion du mystère qui a été caché en Dieu, afin que l'Eglise puisse connaître la sagesse infinie de Dieu, qui, en d'autres temps ne fut pas, comme elle l'est aujourd'hui, connue des fils des hommes.

Ce journal est indépendant de tout parti, de toute secte ou confession des hommes; ses efforts tendent à ce que tout ce qui est publié dans ses pages soit de plus en plus conforme et soumis à la volonté de Dieu en Christ, telle qu'elle nous est révélée dans l'Ecriture sainte; il a donc toute liberté pour déclarer hardiment tout ce que le Seigneur a dit dans la mesure de la sagesse divine qu'il a daigné nous accorder. Son attitude, loin d'être dogmatique, est confiante, car nous savons ce que nous affirmons, ayant une foi entière dans les sûres promesses de Dieu. Cette publication étant employée exclusivement pour le service de Dieu, nos décisions concernant ce qui doit paraître dans ses colonnes seront selon la volonté du Seigneur : l'enseignement de sa parole pour l'édification de son peuple dans la grâce et dans la connaissance. Non seulement nous prions nos lecteurs, mais nous les pressons de contrôler ce que nous avançons par la parole infaillible, à laquelle nous les renvoyons constamment pour leur faciliter les recherches.

Ce que nous trouvons clairement enseigné dans les Ecritures.

Que l'Eglise est « le temple du Dieu vivant », « l'ouvrage (spécial) de ses mains », dont la construction a été en progrès durant tout l'âge de l'Evangile — depuis que Christ devint le Rédempteur du monde et la principale pierre d'angle de ce temple, par lequel lorsqu'il sera achevé, les bénédictions de Dieu parviendront « à tout le peuple » et tous en auront l'accès — 1 Cor. 3 : 16, 17; Eph. 2 : 20-22; Gen. 28 : 14; Gal. 3 : 29. Qu'en attendant, le perfectionnement des consacrés qui croient au sacrifice expiatoire de Christ, se continue; quand la dernière de ces « pierres vivantes », « élues et précieuses », aura été taillée, façonnée et finie, le Grand Architecte les réunira toutes dans la première résurrection; le temple sera alors rempli de sa gloire, et sera, pendant le Millénium, le centre de la communion entre Dieu et les hommes. — Apoc. 15 : 5-8.

Que la base de l'espérance pour l'Eglise et le monde repose sur le fait que « Jésus-Christ, par la grâce de Dieu, goûta (comme rançon) la mort pour tous »; et « qu'au propre temps » il sera « la vraie lumière qui éclaire tout homme venant au monde ». — Hébr. 2 : 9; Jean 1 : 9; 1. Tim. 2 : 5, 6

Que l'espérance de l'Eglise est d'être faite semblable à son Seigneur « le voir tel qu'il est », de « participer à sa nature divine » et d'avoir part à sa gloire, comme cohéritière — 1 Jean 3 : 2; Jean 17 : 24; Rom. 8 : 17; 2 Pierre 1 : 4.

Que la présente mission de l'Eglise est : le perfectionnement des saints en vue de leur œuvre future, le développement en elle-même de toutes les grâces, d'être le témoin de Dieu auprès du monde, de se préparer pour que ses membres soient rois et prêtres dans l'âge futur. — Eph. 4 : 12; Matth. : 24 : 14; Apoc. 1 : 6; 20 : 6.

Que l'espérance du monde consiste dans les bénédictions de la connaissance et de l'occasion favorable que tous recevront par le Règne des mille ans de Christ. — A tous ceux qui se montreront obéissants et de bonne volonté, tout ce qui fut perdu en Adam sera restitué par leur Rédempteur et son Eglise glorifiée — tous les méchants obstinés, par contre, seront **exterminés**. — Actes 3 : 19-23; Esaïe ch. 35.

Charles T. RUSSELL, éditeur.

Souper du Seigneur 1913
20 avril

Dans notre précédent numéro de la *Tour de Garde*, nous avons annoncé, par erreur, la célébration de la cène pour le 20 mars: c'est le 20 avril qu'elle doit être célébrée. La première date aurait été juste suivant les épiscopaux et les catholiques, qui reconnaissent la première pleine lune après l'équinoxe du printemps comme marquant la Pâque. Nous avons l'habitude de suivre la manière de compter des Juifs ce qui fait arriver la célébration de la cène cette année le dimanche 20 avril, après 6 heures du soir. Si donc quelqu'un a pris la cène un mois trop tôt, il aura l'occasion de la prendre une seconde fois, s'il le trouve bon.

Nous ferons remarquer à nos lecteurs que cette annonce, ainsi que celle de notre précécent numéro, sont des traductions du *Watch Tower*, journal anglais.

Résolution matinale de frère Russell.

Je désire que ma première pensée soit : « Comment rendrai-je à l'Eternel tous ses bienfaits envers moi? J'élèverai la coupe des délivrances et j'invoquerai le nom de l'Eternel (pour sa grâce secourable). J'accomplirai mes vœux envers l'Eternel en présence de tout son peuple. » Ps. 116 : 12-14.

Me remémorant le divin appel : « Assemblez-moi mes bien-aimés qui ont traité alliance avec moi par le sacrifice ». Ps. 50 : 5.

Je prends la résolution avec la grâce secourable du Seigneur, d'accomplir, **aujourd'hui,** comme un saint de Dieu, les vœux que j'ai formulés, continuant le travail de sacrifice de la chair et de ses intérêts, afin que je puisse atteindre le céleste héritage en cohéritier de mon Rédempteur.

Je m'efforcerai d'être simple et sincère envers tous.

Je ne rechercherai ni à plaire, ni mon propre honneur, mais le Seigneur.

Je m'efforcerai d'honorer avec soin le Seigneur de mes lèvres; je veillerai à ce que mes paroles soient onctueuses et en bénédiction à tous.

Je chercherai à être fidèle au Seigneur, à la vérité et aux frères, ainsi qu'à tous ceux avec qui j'ai affaire, non seulement dans les grandes choses, mais aussi dans les petites choses de la vie.

Me confiant à la sollicitude divine et à la direction de la providence pour tous mes intérêts selon mon plus grand bien, je m'attacherai non seulement à avoir un cœur pur, mais à repousser toute anxiété, tout mécontentement, tout découragement.

Je ne murmurerai ni ne m'affligerai jamais de ce que la providence du Seigneur permettra parce que : « La foi peut fermement se reposer sur Lui. Advienne que pourra. »

(*Watch Tower*, 15 janvier 1913.)

Tout ce qui concerne l'œuvre ainsi que la correspondance doit être adressé : Tour de Garde, Société de Bibles et de Traités, à Genève, rue de la Tour-Maîtresse, 10.

La sagesse pour le temps de détresse.

Il y a des gens qui sont prodigues sans intention de l'être. Ils ne savent pas économiser. L'économie est moins importante pour le riche que pour le pauvre; généralement le pauvre ne connait rien de la vraie économie.

Economie ne signifie pas toujours acquisition de ce qui est bon marché et ne veut pas dire non plus acheter souvent par petites quantités. En vue de ce qui pourrait arriver dans un avenir prochain, nous croyons qu'une parole dite à temps sera utile. Notre avis est de conserver une bonne provision de combustible d'avance, car la tempête et les malheurs, sans parler des grèves, peuvent interrompre l'approvisionnement.

Notre message particulier, actuellement est relatif à la nourriture. Nous conseillons un bon approvisionnement de denrées principales qui ne nécessitent pas beaucoup d'argent : riz, haricots, pois, farine, pommes de terre, sel, sucre. Ce que nous énumérons est le principal.

Achetées en quantités raisonnables, elles sont bon marché aussi bien que saines. Le riz et les pommes de terre sont riches en fécule; les haricots et les pois sont riches en azote et remplacent largement les viandes dans le maintien du système humain.

Certaines parties du bœuf sont bon marché, mais partout on objecte que les parties bon marché sont coriaces. Nous donnons à nos lecteurs la recette suivante par l'emploi de laquelle ils auront toujours de la viande tendre quand même ils l'achèteront bon marché et coriace.

La recette consiste en l'emploi d'une petite quantité de bon vinaigre dans la préparation de la viande. Presser les morceaux dans un pot et mettre juste assez d'eau pour les couvrir. Prendre note de la quantité d'eau employée et mettre deux cuillères à café de vinaigre par chopine d'eau; laisser la viande une nuit dans l'eau et le vinaigre; le matin faire cuire la viande comme cela convient. On peut employer le même procédé pour les volailles dures. Si le vinaigre n'est pas tout à fait de bonne qualité, s'il est faible, une plus grande quantité sera nécessaire.

Pour des tranches à faire frire à la poêle, une cuillère à thé de vinaigre dans une terrine donnera à la viande un goût savoureux et la rendra tendre.

LA TOUR DE GARDE

parait **mensuellement** et coûte — payable à l'avance — **fr. 2.50** par an, ou fr. 4 pour 2 numéros à la même adresse.

Ce journal contient des articles traduits des publications des *Studies in the Scriptures* et du *Watch Tower*, journal bimensuel anglais de 16 pages, qui coûte **5** fr. Les enfants de Dieu, pauvres, qui, pour une raison quelconque, vieillesse, accident, infirmités, etc., ne peuvent payer le prix de l'abonnement, le recevront gratuitement, sur demande, en français, en anglais ou en allemand.

Prière de s'adresser :

WATCH TOWER BIBLE AND TRACT SOCIETY

(Pays français.)

10, rue de la Tour-Maitresse, **Genève.**

LA
TOUR DE GARDE
et
Messager de la présence de Christ

XIe Année AVRIL 1913 N° 4

L'alliance ou communion avec Dieu est nécessaire pour obtenir la vie éternelle

Dieu n'a pas fait d'alliance avec les êtres dépourvus d'intelligence; il n'a fait aucune promesse pour les animaux, bien qu'il ait pourvu à tous leurs besoins. Nous pouvons comprendre qu'il a une alliance ou accord avec toute sa création *intelligente*, ayant pour but d'accorder la vie à toutes les créatures intelligentes, tant qu'elles voudront faire sa volonté. A cause de la violation de cet arrangement, les anges déchus furent rejetés « pour le jugement du grand jour, enchaînés éternellement par les ténèbres » (Jude 6) et recevront leur punition finale. Lorsqu'Adam et Eve désobéirent, ils violèrent cette alliance et furent sous la sentence de mort. « Eux, comme Adam, ont transgressé l'alliance; là, ils ont agi perfidement envers moi. » — Osée 6 : 7. D.

A cause de la transgression d'Adam, les humains ne sont en communion avec Dieu en aucun sens. Au contraire, ils sont étrangers. (Eph. 2 : 11-13.) A un *certain degré*, Dieu ramena Abraham dans l'alliance, mais pas complètement. Il fit certaines promesses à la nation d'Israël sous forme de l'alliance de la loi ayant ce but : quiconque accomplirait cette alliance démontrerait par là sa dignité de recevoir la bénédiction de Dieu promise à Abraham, c'est-à-dire que, par lui, toutes les familles de la terre seraient bénies. — Gen. 12 : 3.

L'alliance de la loi fut donnée à la nation juive : Moïse en fut le médiateur, car il était impossible de traiter alliance directement avec Israël. Les Juifs ne furent pas à même d'observer cette alliance à cause des faiblesses héréditaires de la chair, toutefois, elle leur apporta une mesure de bénédiction comme Saint Paul le montre. (Rom. 7 : 7.) Bien qu'elle les élevât au-dessus de la dégradation dans laquelle les nations étaient tombées, elle ne leur apporta pas cependant la bénédiction après laquelle ils aspiraient. Elle n'enleva pas la peine de mort, elle ne leur donna pas la vie.

Dans la claire lumière qui luit maintenant pour le peuple de Dieu, nous voyons que l'alliance de la loi n'était qu'un type d'une meilleure alliance qui sera faite avec Israël après que l'Eglise de Christ sera glorifiée; nous voyons que Moïse lui-même n'était qu'un type d'un meilleur Médiateur, que les sacrifices de la loi n'étaient que des types des « meilleurs sacrifices » mentionnés en Héb. 9 : 23 et que leur sacrificature était un type de la sacrificature royale de l'âge de l'Evangile. — Héb. 7 : 27.

Dans les Ecritures, les mots *alliance* et *promesse* sont synonymes. Les enfants d'Israël furent sous l'alliance abrahamique longtemps avant leur entrée dans l'alliance de la loi; ils sont encore sous ces alliances. Saint Paul dit : « Dieu n'a point rejeté son peuple qu'il a connu d'avance. » (Rom. 11 : 2.) Il ajoute qu'après que l'Eglise élue aura été rassemblée d'entre les nations, les faveurs de Dieu retourneront à Israël; car ils sont toujours aimés à *cause de leurs pères*. Les pères d'Israël sont les patriarches : Abraham, Isaac et Jacob. Les Juifs sont par conséquent sous l'alliance abrahamique. — Rom. 11 : 25-28.

RÉELLE ALLIANCE D'ISRAËL

Une alliance réelle est une alliance qui est en vigueur; elle est non seulement suggérée ou proposée mais faite. Lorsque les Israélites approchaient du Mont Sinaï, Dieu se proposa de faire une alliance avec eux; elle fut conclue par Moïse qui en fut le médiateur. Le travail de médiation était double; la première partie fut représentée par l'aspersion de la loi, signifiant satisfaction de la justice; la seconde partie fut représentée par l'aspersion du peuple signifiant la permission qu'avait le peuple de s'approcher de Dieu. Cette alliance fut alors tout à fait complète, et elle a toujours été en vigueur depuis lors. — Ex. 24 : 3-8.

Dieu fit avec les Israélites une alliance qui devait durer des siècles. Cependant, elle n'était faite que pour une année à la fois. Pendant l'année, le peuple était en harmonie avec Dieu mais à la fin de ce temps, l'annulation des péchés cessait, car le sang des taureaux et des boucs ne peut ôter le péché. Cette organisation entière n'était qu'un type. A la fin de cette première année, le jour d'expiation fut inauguré et des sacrifices furent faits pour une autre année. Le fait que les sacrifices du jour d'expiation furent répétés d'année en année, montre qu'ils n'étaient efficaces que pour une année à la fois et ainsi n'ôtaient jamais réellement les péchés. — Héb. 10 : 1-4.

Après le jour d'expiation, le peuple faisait différents genres d'offrandes. Quelques-unes semblent typifier la présentation personnelle de l'adorateur à Dieu, montrant ainsi qu'il désirait faire la volonté de Jéhovah. D'autres étaient des offrandes pour les péchés, montrant que l'adorateur avait péché plus ou moins volontairement et qu'il le comprenait. Les exigences de l'alliance de la loi sont si rigides, qu'il n'y eut qu'un Juif, le Seigneur Jésus-Christ qui fut à même de les remplir. Il put le faire parce qu'il était parfait; la loi est la mesure que peut remplir un homme parfait.

Le fait que Moïse dit : « Il publia son alliance, qu'il vous commanda d'observer, les dix commandements » (Deut. 4 : 13) démontre que les Israélites étaient en communion avec Dieu par Moïse, le médiateur de leur

alliance. Le Juif est donc lié par la loi tant qu'il vit. (Rom. 7 : 1.) L'alliance de la loi n'est pas destinée à être un arrangement éternel pour le Juif; les seuls qui ont été capables de s'y soustraire, sont ceux qui sont entrés en Christ; les autres, ne peuvent pas s'en libérer eux-mêmes. Les jours approchent où l'Eternel Dieu fera une nouvelle alliance avec eux par un nouveau médiateur, le Christ, qui les aidera à observer la loi d'une manière satisfaisante et à être ainsi délivrés des mauvais traits de leur alliance.

A la clôture de la captivité de Babylone, le prophète Daniel demanda à l'Eternel une explication des prophéties se rapportant à son peuple. La réponse à cette prière est donnée en détail : « Soixante et dix semaines ont été fixées sur ton peuple et sur la ville sainte, pour faire cesser les transgressions et mettre fin aux péchés, pour expier l'iniquité et amener la justice éternelle, pour sceller la vision et la prophétie et pour oindre le Saint des saints. » — Dan. 9 : 24-27.

Pour un éclaircissement de cette prophétie, le lecteur est renvoyé au chapitre III du deuxième volume des *Etudes des Ecritures*. Toutes ces choses devaient être faites dans ces soixante-dix semaines. De cette période nous trouvons que la soixante-dixième semaine fut la plus critique, car ce fut la semaine durant laquelle le Messie devait confirmer l'alliance. Dans notre chapitre III nous montrons que cette semaine commença en octobre 29 (ap. J.-C.) et se termina en octobre 36 — dès le commencement du ministère de notre Seigneur jusqu'à la conversion de Corneille, le premier gentil qui reçut le Saint-Esprit.

L'ALLIANCE CONFIRMÉE POUR UNE SEMAINE

Pendant cette période de sept ans, Dieu accorda une faveur spéciale aux Juifs. Au commencement de cette semaine d'années, notre Seigneur qui était alors âgé de trente ans, se présenta à Dieu en sacrifice. Cette présentation fut le premier trait de l'œuvre du jour d'expiation antitypique, et correspondit au sacrifice du taureau dans le type. Notre Seigneur commença les sacrifices antitypiques comme Saint Paul dit : « Alors Il dit : Voici je viens pour faire, ô Dieu, ta volonté; il abolit ainsi la *première* chose, pour établir la *seconde.* » (Héb. 10 : 9.) Notre Seigneur commença à enlever le type et à établir l'antitype. Il était nécessaire, non seulement de commencer l'œuvre avec le taureau antitypique, mais de la compléter et de prendre sa place comme le Moïse antitypique, pour ainsi dire; ceci, il ne l'accomplit qu'après sa mort sur la croix.

Plusieurs autres traits de l'œuvre de ce jour d'expiation antitypique ne sont pas encore complétés. Pour le souverain sacrificateur, une partie de l'expiation, était d'offrir le bouc de l'Eternel, de porter son sang dans le Très-Saint et de l'y répandre. C'était aussi pour lui une partie de l'œuvre du jour d'expiation, de sortir et de mettre les péchés du peuple sur le bouc émissaire, et bénir le peuple en était encore une autre partie. Pendant son ministère, notre Seigneur accomplit différents détails des types. Au Calvaire, son œuvre du sacrifice de lui-même fut achevée et l'acceptation divine de ce sacrifice fut manifestée. Les paroles du prophète qu'au milieu de la semaine le Messie ferait cesser le sacrifice et l'oblation, signifient que notre Seigneur y terminerait (l'efficacité de) l'œuvre typique pour Israël en tant que peuple, elles signifient qu'Israël fut rejeté de la faveur divine au temps où il crucifia le Sauveur. Quelques jours avant sa mort, notre Seigneur avait dit : « Voici, votre maison vous est laissée déserte. » (Matth. 23 : 38.) Ce rejet semble avoir été symbolisé par le voile du temple qui se déchira en deux depuis le *haut* jusqu'en *bas,* ce qui est une indication d'un renversement plutôt que d'une ouverture.

Ce rejet de la nation juive n'indique pas la fin de son alliance de la loi. A l'Eglise de Christ, à qui il a été donné le privilège de comprendre les choses profondes de l'Esprit de Dieu, il apparaît que l'efficacité des sacrifices typiques offerts continuellement d'année en année, cessa à la mort de notre Seigneur, et que, depuis lors, en tant que nation, les Juifs n'ont eu aucune faveur divine, mais que les seuls qui ont joui de la faveur dès lors, sont ceux qui sont sortis de Moïse pour entrer en Christ. Les sacrifices typiques continuèrent jusqu'au temps où Christ mourut, pour la raison que Jésus lui-même était sous la loi, dont il en accomplit une partie, et de laquelle aucun détail ne peut passer que tout n'ait été accompli. — Matth. 5 : 17-18.

Après l'ascension de notre Seigneur, une plus grande œuvre que jamais auparavant fut possible. Ayant la bénédiction du Seigneur, des milliers de Juifs furent rassemblés dans le grenier de l'Evangile et cela, comparativement en peu de temps. L'œuvre de notre Seigneur était coupée au point de vue national, mais elle se continua en faveur des Juifs en tant qu'individus.

Cinq cents Juifs seulement croyaient à Jésus au temps où il mourut, alors s'ajoutèrent des milliers à ce nombre. (I Cor. 15 : 6; Act. 2 : 41.) Pendant les trois ans et demi qui suivirent la mort de notre Seigneur, Dieu ne reconnut pas les gentils, car il avait dit qu'il donnerait soixante-dix semaines aux Juifs et, par conséquent, il ne laissa aucune faveur aller aux gentils jusqu'à ce que cette période fût expirée.

Après l'expiration des soixante-dix semaines d'années mises à part pour Israël, l'Evangile commença à aller aux nations pour rassembler du milieu d'eux « un peuple qui portât son nom ». (Act. 15 : 13-18.) Pendant cet âge de l'Evangile, l'œuvre de l'expiation antitypique a progressé. Notre Seigneur a déjà offert le taureau antitypique, lui-même. Depuis la Pentecôte, il a offert le bouc antitypique. Cette œuvre a progressé pendant plus de dix-huit cents ans. Aussitôt qu'elle sera terminée, le sang sera porté dans le Très-Saint pour asperger le propitiatoire et pour faire expiation pour tout le peuple comme dans le type.

L'ALLIANCE BASÉE SUR LE SACRIFICE

L'alliance abrahamique, telle qu'elle fut donnée à Abraham, est une alliance complète, dont les stipulations embrassent toute l'humanité, car elle dit : « Toutes les familles de la terre seront bénies en toi et en ta postérité. » (Gen. 12 : 3; 28 : 14.) Sa promesse est pour la *semence* : 1° Jésus; 2° le Christ, tête et corps; 3° la semence terrestre venant par eux. Ses richesses s'étendent à tous ceux qui ont la foi d'Abraham. La promesse de Dieu était qu'il y aura une bénédiction pour toutes les familles de la terre. Cette promesse fut confirmée par un serment de la part de Dieu, de façon que par deux choses immuables — le serment et la promesse de Dieu — les héritiers de la promesse puissent être sûrs de son accomplissement. — Héb. 6 : 13-18.

Il fut projeté que la semence qui doit bénir toutes les familles de la terre serait une semence spirituelle. Puisque Abraham et sa postérité étaient des hommes naturels, le seul chemin par lequel il pouvait en sortir la semence spirituelle, était le sacrifice de la nature terrestre et l'obtention de la nature spirituelle. L'occasion de faire ce sacrifice fut d'abord donnée à notre Seigneur Jésus. En accomplissant son alliance basée sur le sacrifice, il devint le Chef de la postérité qui doit apporter la bénédiction. — Ps. 50 : 5; 40 : 7-10.

Pendant l'âge de l'Evangile, Jéhovah a accompli l'œuvre de sélection des membres de sa semence spirituelle, afin qu'ils puissent déposer leurs vies et leurs intérêts terrestres dans le but de parvenir à la nature spirituelle. Bientôt, la semence sera toute rassemblée; alors, l'œuvre de la bénédiction de la semence naturelle commencera, et par elle, la bénédiction sera ensuite étendue à toutes les nations, à mesure que celles-ci accepteront la faveur divine.

L'Eglise aura toujours une alliance avec le Père. Le fait qu'il appelle ses membres des *fils,* fait entendre que ces fils sont liés à Lui. (Jean 1 : 12.) Chaque père, à cause de sa parenté avec ses enfants a, pour ainsi dire, une alliance faite avec eux et eux avec lui. Chaque enfant a une responsabilité envers son pere, et le père envers son enfant. Le fait que Dieu a reçu le Seigneur Jésus et l'Eglise comme fils (Héb. 3 : 6), signifie qu'ils ont fait alliance avec lui. Saint Paul dit : « Nous sommes enfants de Dieu. Or, si nous sommes enfants nous sommes aussi héritiers. » (Rom. 8 : 16, 17.) Ces paroles, non seulement renferment l'idée de ce parentage, mais le *prouvent,* car les fils ont un droit aux choses que le père réserve pour ses enfants.

Tous ceux qui ont faim et soif de justice (Matth. 5 : 6), tous ceux dont l'âme soupire après Dieu « comme un cerf brame après les courants d'eau » (Ps. 42 : 1) et qui, l'ayant trouvé, se sont consacrés à lui — ceux-là, ont reçu l'onction du Saint-Esprit, rendant témoignage à leur esprit, qu'ils sont fils de Dieu. (Rom. 8 : 14-16.) En tant que fils oints, ceux-ci peuvent découvrir en eux-mêmes les traits dignes de vrais fils — loyauté, zèle, énergie, discrétion, fidélité, obéissance.

Il y a cependant des *conditions* attachées à cette alliance basée sur le sacrifice; il y a certaines exigences qui doivent être satisfaites. Tous ceux qui désirent avoir part avec Christ aux gloires à venir, doivent devenir participants de ses souffrances. Les moyens pour observer notre contrat sont complets en Christ. Par conséquent, si nous nous plaçons nous-mêmes sous ses soins, cette alliance sera pour nous et nous aurons « les grâces assurées de David ». — Es. 55 : 3.

L'ALLIANCE SERA RÉTABLIE AVEC L'HUMANITÉ

Dans Jér. 31 : 31-33, nous lisons : « Je ferai avec la maison d'Israël et la maison de Juda, une alliance nouvelle... Après ces jours-là. » Nous comprenons que l'expression ces jours-là, se rapporte aux « sept temps » de punition d'Israël, promis par l'Eternel pour la violation de leur alliance de la loi. Cette nouvelle alliance ne sera faite qu'avec Israël, car Dieu ne se proposa jamais de faire alliance avec les nations. La nouvelle alliance sera convenablement ainsi appelée, parce qu'elle prendra la place de l'ancienne alliance de la loi que Dieu fit avec Israël et qui fut violée par eux. Après qu'Israël aura été tout à fait rétabli sous sa nouvelle alliance, toutes les autres nations auront le privilège d'entrer dans cette union d'après les indications de la loi. Tout le monde en sera alors béni.

La nouvelle alliance sera donc faite avec ceux des descendants d'Abraham, qui sont à même de la recevoir. Puisque les peuples ne sont pas dignes d'entrer directement en alliance avec Dieu, cette alliance doit avoir un médiateur. Le médiateur est le Seigneur Jésus, et l'Eglise, son corps. Les Ecritures indiquent que le médiateur est à peu près complet.

La parole de Dieu fait une distinction entre une alliance et son médiateur. Une alliance n'entre en vigueur que lorsqu'elle a été tout à fait obtenue par la médiation. Lorsque Moïse fit la médiation de l'alliance de la loi, il offrit d'abord des sacrifices; ensuite, il prit le sang des animaux, et, le divisant en deux parties, il aspergea le livre de la loi et le peuple. (Ex. 24 : 4-8; Héb. 9 : 19-24.) Après qu'il eut fait cela, l'alliance de la loi entra en vigueur, et elle continuera jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par son antitype, la nouvelle alliance.

Le médiateur de la nouvelle alliance sera le Christ. Pendant plus de dix-huit cents ans, notre Seigneur a offert les grands sacrifices antitypiques de lui-même et de son Eglise. Aussitôt qu'il aura fini de faire l'application du sang, il aura fait satisfaction pour les péchés du monde. Cet acte correspondra à l'aspersion du livre par Moïse. La justice divine ayant accepté cet arrangement, le Médiateur aspergera d'une manière antitypique le peuple, c'est-à-dire qu'il lui montrera comment revenir en plein accord avec Dieu.

La nouvelle alliance commencera par absorber l'ancienne alliance de la loi, aussitôt que le royaume sera établi. Les Ecritures indiquent que les premiers qui la recevront, seront les anciens dignitaires. Ressuscités des morts dans la perfection humaine, ils formeront le noyau du nouvel arrangement sur la terre. Ceux qui suivront dans l'ordre, seront ceux qui ont été connus comme chrétiens, mais qui ne se sont pas consacrés jusqu'à la *mort,* et les Juifs qui se sont consacrés selon la loi, mais qui ont été *aveuglés.* La lumière viendra graduellement pour tous ceux qui aiment la justice et haïssent l'iniquité. *Débarrassés de toute sympathie* avec le mal, ils feront leur déclaration de pleine loyauté à Dieu. Au temps marqué cette lumière s'étendra à toutes les tribus, à toutes les langues et à toutes les nations.

CHANGEMENT DE CŒUR DANS LE MILLÉNIUM

Le prophète Jérémie, parlant de la nouvelle alliance (31 : 34) dit : « Tous me connaîtront depuis le plus petit jusqu'au plus grand dit l'Eternel; car je pardonnerai leur iniquité, et je ne me souviendrai plus de leur péché. » Les péchés et les iniquités d'Israël, ne seront plus rappelés contre eux. Christ sera apparu en leur faveur et aura fait satisfaction pour leurs péchés. Ils seront alors aussi libres du péché originel que les membres de l'église de l'Evangile. La propitiation du Seigneur Jésus est suffisante pour tous. — I Jean 2 : 2.

Le prophète Ezéchiel nous dit que durant l'âge prochain, les cœurs des humains seront changés. Il dit : « Ainsi parle le Seigneur l'Eternel... Je vous donnerai un cœur nouveau et je mettrai en vous un esprit nouveau; j'ôterai de votre corps le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair. » (Ez. 36; 22-27.) Ce *changement de cœur* est tout à fait indépendant de l'établissement de la *nouvelle alliance.* Il faudra *mille ans* pour enlever la dureté des cœurs des humains et pour les faire tenir ferme sans médiateur. Ceux qui reçoivent la vie éternelle doivent arriver à cette condition, car tous ceux de la création de Dieu qui voudront vivre pour toujours devront observer parfaitement sa loi.

Pendant le millénium, Dieu ne reconnaîtra pas les peuples, *à cause de leur imperfection,* de leur faiblesse; mais toutes les relations se feront par le médiateur jusqu'à ce qu'ils aient été amenés à la perfection. A la fin des mille ans, ils seront remis au Père, irréprochables devant lui (I Cor. 15 : 24.) Dieu les recevra alors comme fils, héritiers des *bénédictions terrestres* qu'il a destinées à l'humanité, c'est-à-dire les choses données à Adam. Le moment où le mérite de Christ sera appliqué pour les humains, est le moment où ils seront remis au médiateur. Alors, ils auront fait alliance avec Dieu, mais seulement *par le Médiateur,* jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à ce parentage, *directement* avec le Père.

La nouvelle alliance continuera dans l'éternité; comme Moïse fit la médiation de l'alliance de la loi, de même, Christ fera la médiation de la nouvelle alliance. Nous ne pourrions pas dire que Moïse *est maintenant* le médiateur de l'alliance de la loi, car une alliance n'a pas besoin d'un médiateur lorsqu'elle n'est plus en cours; de même la nouvelle alliance n'aura pas besoin de médiateur après les mille ans, mais le *titre* de « Médiateur » peut appartenir à Christ de toute éternité, de la même façon que quelqu'un qui a été juge garde le titre de « juge » pour la vie.

A la fin des mille ans, lorsque le Messie aura accompli son œuvre de rétablissement, il cessera d'agir comme médiateur; mais l'alliance continuera à exister car, si cette alliance avec Dieu devait être rompue, les peuples n'auraient aucune bénédiction, ils n'auraient pas la vie éternelle. Cette bénédiction *dépend* de l'alliance avec

Dieu. Sous les conditions favorables de la nouvelle alliance, *quiconque voudra,* pourra avoir l'occasion de devenir enfant de Christ, semence d'Abraham.

A la clôture des mille ans, celui qui est obéissant et de bonne volonté sera loué, il lui sera dit : « Cela va bien », et il sera préparé pour la condition de vie éternelle sur le plan humain. Ceux qui seront prouvés indignes de la vie seront détruits dans la seconde mort.

RÉPRIMANDE JUSTE ET PARDON DU MAL

« Que le juste me frappe, ce me sera une faveur; et qu'il me réprimande, ce me sera un baume excellent, il ne blessera point ma tête. » — Ps. 141 : 5. (Martin.)

Les Ecritures emploient le mot juste dans deux sens différents. L'un, signifie la *justice absolue*, comme dans ces mots : « il n'y a point de juste, pas même un seul ». (Rom. 3 : 10.) Le texte que nous considérons, indique que notre Seigneur Jésus est le juste qui frappe. Dans ce cas, naturellement, les châtiments viennent du Seigneur et celui qui est châtié doit les recevoir avec appréciation, sachant que la sagesse, la justice et l'amour de Dieu sont d'accord pour une telle réprimande. Dans un autre sens, le mot juste peut s'appliquer à des humains. Les Ecritures parlent de différentes personnes, comme si elles étaient justes, non parce qu'elles sont parfaites, mais parce qu'elles sont justes en intention, en volonté et manifestent dans leur conduite l'Esprit de Dieu, l'esprit de justice.

Dans ce dernier usage du mot juste, notre texte semble signifier que tous ceux qui font partie du peuple du Seigneur doivent être capables d'adresser des réprimandes et d'infliger des corrections d'une manière juste, qui peut aider ceux qui en ont besoin pour leur bien et cela d'une façon telle, que la réprimande apporte une consolation, une bénédiction et un rafraîchissement; en un mot, qu'elle soit comme un baume doux et excellent dont le parfum se prolongerait pendant des heures. Ayant une telle pensée, il y a là une leçon précieuse à apprendre. Tout d'abord, nous devons être de ceux qui reçoivent les corrections comme venant de la part du Seigneur et qui sont heureux d'être ramenés dans le droit chemin, si nous en avons dévié de quelque manière. En second lieu, nous devons être de ceux qui reconnaissent que, si une réprimande est nécessaire, elle doit être faite sans blesser, d'une façon spirituelle, édifiante et rafraîchissante.

Pour atteindre ce but, il est indispensable que la réprimande soit sympathique. Nous nous souviendrons que tous les membres du peuple du Seigneur font partie de la race déchue selon la chair, mais qu'ils sont de nouvelles créatures en Christ, et dès lors, qu'ils doivent posséder l'esprit du Seigneur et le désir de le glorifier. Quiconque, parmi les frères, fait une réprimande, doit, d'après ce que nous venons de dire, s'assurer que la personne à réprimander n'a pas de mauvaises intentions; elle doit lui expliquer avec bonté, aussi doucement que possible quels sont les faits litigieux. Un reproche ne doit pas être fait subitement, mais il appartient à la personne qui l'adresse de juger et de choisir le moment le plus convenable; et elle doit le faire comme de la part du Seigneur. Celui qui est juste pour réprimander autrui de cette manière, agira après un examen judicieux, après avoir prié et recherché la meilleure façon possible de venir en aide au frère ou à la sœur. Si toutes les réprimandes étaient faites dans de telles conditions nous supposons qu'elles seraient beaucoup plus salutaires qu'elles ne le sont habituellement.

UN REPROCHE QUI BLESSE EST INJUSTE

L'expression « il ne blessera point ma tête », signifie que le reproche ne doit pas être blessant, ni froissant, mais qu'il doit être une onction, une bénédiction. Si l'on brisait la tête d'une personne, on la tuerait, Les justes ne sont pas au monde dans le but de faire du mal aux autres, mais dans le but de leur faire du bien. Ceux qui blessent les autres sont injustes à un certain degré. Ceux qui critiquent et font des reproches, etc., qui peuvent produire un effet blessant sur les autres ne sont pas justes; ils devraient apprendre à régler convenablement leurs critiques, ils devraient savoir que l'exhortation de l'apôtre « reprends, censure, exhorte, » etc. (2 Tim. 4 : 2), n'est pas faite pour tous les membres du peuple de Dieu, mais pour Timothée qui fut un ancien. Il n'y a que ceux qui agissent de cette manière qui doivent être choisis comme anciens, ceux qui sont des hommes modérés, qui ont du tact, qui ont appris à se gouverner, ainsi qu'à gouverner leur langue afin de ne point blesser, qui emploient la réprimande d'une manière salutaire, pour aider la personne intéressée à se rapprocher davantage du Seigneur et l'encourager efficacement.

NE RÉPRIMANDE PAS RUDEMENT UN VIEILLARD

Quand Saint Paul écrivit à Timothée de ne pas reprendre durement un vieillard, mais de le traiter comme un père, l'Apôtre ne veut pas dire un ancien de la congrégation, mais une personne plus âgée que lui. Ne reprends pas une personne plus âgée que toi, traite-là comme un père, de même, les femmes âgées comme des mères, les jeunes gens comme des frères, les jeunes femmes comme des sœurs. En d'autres termes, un ancien n'est pas établi dans l'Eglise pour s'imposer, ou pour fouler aux pieds la liberté des autres. L'esprit de bonté, de douceur, etc., tel est le caractère de l'Esprit-Saint. Si un ancien reprend dans un autre esprit que celui-là, il doit se souvenir que la personne réprimandée n'est pas un enfant, et ne doit pas être traitée comme un enfant, ni blâmée, ni dénoncée. Une conduite si peu sage dans l'administration d'un reproche est, naturellement, une cause féconde de difficultés.

Il ne serait pas sage, ni bon, ni aimable de la part d'une jeune personne de perdre patience vis-à-vis d'une personne âgée, laquelle, lui semble-t-il, devrait connaître certaine question et de lui dire : « Vous devriez connaître cela, je vous donnerai *une leçon* ». Ce genre d'esprit a suscité des difficultés en bien des occasions. La remarque de l'apôtre est tout à fait opposée à cette manière de voir et à une telle conduite; il exhorte à la bonté, à la douceur, à la considération de l'âge et à tout ce qui a rapport à ce sujet. Il est évident d'après différents passages des Ecritures, qu'il existait autrefois une sympathie familiale que nous ne rencontrons plus aujourd'hui, comme nous le montre les paroles de l'apôtre : « Ne réprimande pas rudememt le vieillard, mais exhorte-le comme un père, exhorte les jeunes gens comme des frères, les femmes âgées comme des mères, celles qui sont jeunes comme des sœurs. » — I Tim. 5 : 1-2.

Aujourd'hui c'est la coutume d'être très poli avec les étrangers et très impoli envers ceux de sa propre famille; quelques-uns sont d'une politesse exagérée envers ceux du dehors et manquent de cette vertu envers ceux pour lesquels ils devraient avoir de la bonté, des paroles d'encouragement et de la sympathie. La même pensée semble ressortir de l'exhortation de « s'aimer comme des frères ». Mais aujourd'hui si vous désirez trouver de vrais, de réels amis, vous ne les trouverez pas souvent dans la même famille. A cet égard les progrès n'ont certainement pas été faits dans le sens de l'évolution. Le père,

la mère, les frères, les sœurs doivent êtres traités avec considération, avec bonté, avec amour et ce principe doit être appliqué à la maison de la foi.

L'AMOUR NE FAIT POINT DE MAL AU PROCHAIN

En 2 Tim. 4 : 2, l'apôtre, comme un ministre de la grâce de Dieu, explique que l'assertion de l'Evangile peut comprendre trois traits (points saillants) : 1° la réprimande, 2° le reproche et 3° l'exhortation ; mais il est bon de mettre le peuple du Seigneur en garde contre l'emploi trop libéral des deux premiers traits. Pour réprimander d'une façon convenable, le cœur doit être rempli d'amour et de sympathie, autrement les réprimandes et reproches peuvent être sévères et faire plus de mal que de bien. Même quand le cœur est rempli d'amour, beaucoup de tact et d'intelligence sont nécessaires pour adresser une réprimande ou un reproche qui soit pour le bien de ceux qui en ont besoin. C'est pourquoi les enfants du Seigneur sont appelés à être « prudents comme les serpents et simples comme les colombes ». (Matth. 10 : 16.) L'exhortation est la meilleure méthode à employer pour la majorité des chrétiens. De même que les autres méthodes, elle doit avoir pour caractéristique la patience, la longanimité, l'amour fraternel.

QUAND LE PARDON EST CONVENABLE

« Prenez garde à vous-mêmes. Si ton frère a péché contre toi, réprimande-le et s'il se repent, pardonne-lui. Et si sept fois le jour il a péché contre toi et que sept fois le jour il retourne vers toi en disant : je me repens, tu lui pardonneras. » — Luc 17 : 3-4.

Dieu ne nous pardonne pas nos péchés avant que nous ne les ayons reconnus et que nous ne lui en demandions le pardon. Notre Seigneur établit expressément la convenance d'attendre que ceux qui ont péché contre nous aient reconnu leurs fautes avant que nous leur exprimions notre plein pardon ; « s'il retourne à toi en disant je me repens, tu lui pardonneras ».

Nous ne devons pas accepter une partie de la direction divine et en ignorer une autre. Nous ne devons pas dire que notre Seigneur prétend cela quand il dit : « pardonne-lui », ou qu'il ne prétend pas cela quand il dit : « réprimande-le » ; s'il se repent pardonne-lui. Selon la majorité des chrétiens, il ne sera pas tout à fait nécessaire, cependant, d'insister sur la bienséance de la repentance, à moins qu'ils soient des transgresseurs dont le devoir est de se repentir. Bien des personnes sont portées à attendre pour pardonner que le pardon leur soit *demandé*.

NOUS DEVONS PASSER AU-DESSUS DES VÉTILLES

D'un autre côté, un avertissement est nécessaire. Le chrétien doit avoir des dispositions de cœur généreuses, aimantes, une imitation des dispositions du Père céleste. Dans les choses insignifiantes il doit avoir beaucoup d'amour et de sympathie, afin de ne prendre aucune note des petites fautes, il doit agir de la même façon que Dieu agit avec nous pour l'amour de Christ, à moins que ces fautes ne soient commises avec connaissance et volontairement. Une règle semblable suivie parmi les chrétiens — une résolution ferme de ne plus reconnaître comme offense, ce qui n'a pas été fait dans le but d'offenser — serait en grande bénédiction pour tous et la meilleure règle pour devenir des ressemblances de Dieu. Les transgressions dont parle notre Seigneur ne se rapportent pas à des vétilles, à des choses de peu d'importance, ni à des soupçons, ni à des insultes imaginées, mais à des fautes positives commises contre nous, fautes susceptibles de preuves et pour lesquelles c'est notre devoir de faire doucement, aimablement, sagement et convenablement une certaine réprimande — une allusion au fait que nous reconnaissons le mal et qu'il nous a peiné et lésé. — Le moment vient d'employer la règle divine concernant la seule, unique et sage manière de réprimander, règle donnée par notre Seigneur (Matth. 18 : 15, 17) et plus d'une fois élaborée dans ce journal et dans nos autres publications. Notre Seigneur donne à entendre que la désobéissance à l'un de ses commandements est une preuve d'un manque de fidélité comme disciple. Quoiqu'il ait donné très peu de commandements spéciaux, ce commandement qu'il indiqua comme la seule et unique manière de régler un différend est complètement ignorée par beaucoup de chrétiens avancés.

« DE MÊME QUE CHRIST NOUS A PARDONNÉS »

Nous devons toujours être disposés à pardonner et cette disposition doit se montrer en nous en tout temps. Notre générosité, notre bonté et le désir de ne penser aucun mal — ou aussi peu que possible — doivent être montrés dans toutes les paroles et les actes de notre vie. Cette manière d'agir est celle de Dieu. Dieu a envers nous des sentiments bons, bienveillants et généreux il les avait même alors que nous étions encore des pécheurs. Attendit-il que les pécheurs aient demandé le pardon ? Ne manifesta-t-il pas promptement son désir de s'accorder et son empressement à pardonner ? Le message entier de l'Evangile le témoigne : « Soyez réconciliés avec Dieu. » Nos cœurs doivent être ainsi remplis de cette disposition au pardon, au point que nos visages puissent ne pas avoir un seul mauvais regard, ni nos paroles de répréhension une pointe d'amertume. Au contraire, ils doivent refléter la grâce que nous devons avoir dans nos cœurs en tout temps.

Notre Seigneur attire particulièrement notre attention sur la différence qu'il y a entre une expression extérieure et formaliste de pardon et la vraie grâce qui vient du cœur. La première ou pardon extérieur n'est que l'action des lèvres, c'est celle d'un impulsif, d'un violent, d'un esprit implacable intérieurement et signifie que ce ne sera qu'une question de temps jusqu'à ce que la malice et la haine se manifestent de nouveau en paroles de diffamation. Dieu lit dans les cœurs et quelles que soient les paroles des lèvres il ne les considérera pas à moins que le cœur et la vie n'y soient conformes. C'est en vain donc que quelqu'un dira j'aime mon frère, s'il cherche, soit par des paroles soit par des actes, à lui faire du mal. Toutes les calomnies, malices, haines, envies, jalousies proviennent du mal qui est dans le cœur ; de là la nécessité, de la part de tous ceux qui désirent faire partie du corps de Christ, de faire disparaître le vieux *levain* de malice, afin de pouvoir être membres du pain sans levain, du corps de Christ.

Pardonner dans nos cœurs est la condition qui doit toujours être réalisée. Nous ne devons entretenir d'autre sentiment que celui du pardon, de la bonne volonté envers tous, si sérieuse que puisse être la chose qui nous ait offensée. Si c'est le cas, nous aurons l'ardent désir de pardonner et de l'exprimer à celui qui se repent. Nous ne devons donc pas chercher à contraindre le pénitent de nous fournir plus de détails, mais comme le père du prodigue, la vue du repentant venant dans une attitude d'humilité, touchera notre cœur et nous poussera à aller au devant de lui pour lui pardonner, le saluer avec bonté et à le revêtir de la robe d'une plus ample communion, d'une plus grande fraternité. « Mais si vous ne pardonnez pas aux hommes, votre Père ne vous pardonnera pas non plus vos offenses. » — Matth. 6 : 15.

HAIS LE PÉCHÉ, MAIS NON LE PÉCHEUR

Notre première définition de ne faire aucun mal semble être que nous ne devons pas tuer ou blesser nos ennemis physiquement, mais lorsque nous regardons à notre Maître, le Grand Docteur et que nous écoutons ses paroles, nous l'entendons dire : « Apprenez de moi », et nous notons avec l'apôtre qu'« Il est celui qui n'a point commis de péché, et dans la bouche duquel il ne s'est

point trouvé de fraude, Lui qui, injurié ne rendait point d'injures [en retour], maltraité ne faisait point de menaces, mais s'en remettait à Celui qui juge justement. » — I Pier. 2 : 22, 23.

Si nous sommes des élèves fidèles, nous ne serons pas longtemps sans voir que la loi parfaite de la liberté, la loi de Christ est un sublime discernement des véritables pensées et intentions du cœur et que si nous devons haïr tout péché, nous ne pouvons haïr aucun pécheur en ayant l'amour parfait de Dieu dans nos cœurs. Cela signifie non seulement que nous ne devons pas rendre injure pour injure à notre adversaire, mais que nous ne ne devons même pas penser à le faire. Les mauvais désirs doivent être vaincus, les conditions égoïstes qu'elles enfantent doivent être entièrement détruites et remplacées par l'amour — l'Esprit de Christ.

IMITATEURS DU FILS BIEN-AIMÉ DE DIEU

Nous pouvons retirer une leçon du fait de ces deux grands caractères Jean-Baptiste et notre Seigneur, l'un et l'autre ayant accompli sa propre mission selon l'arrangement divin, quoique ces missions fussent différentes. La mission de Jean fut principalement celle d'un censeur et d'un réformateur; nous comprenons que comme prophète, il fut guidé d'une façon surnaturelle dans les différents traits de la carrière qu'il suivit. La mission de notre Seigneur fut tout à fait différente, elle consista à rassembler avec lui ceux que le ministère de Jean avait stimulés pour la justice et poussés à avoir du zèle pour connaître et faire la volonté du Seigneur.

Nous qui sommes appelés à faire partie du corps de Christ et à le suivre, pouvons apprendre à cet égard une leçon en ce qui concerne notre course raisonnable. Nous n'avons pas été envoyés comme Jean pour habiter dans le désert, vivant et nous habillant d'une manière étrange, pour critiquer et dénoncer toutes choses et tout le monde. Certains enfants du Seigneur n'ont pas vu que des missions semblables sont spéciales et très rares; alors, à cause d'une imitation impropre, ils ont attiré, non intentionnellement, des reproches sur la cause du Seigneur.

Nous devons être des imitateurs du Fils bien-aimé de Dieu, notre Seigneur, et non des imitateurs de Jean-Baptiste. Notre devoir n'est pas d'exciter l'antipathie des autres en essayant de leur rappeler leurs propres affaires, nous ne devons pas essayer de gouverner toutes les affaires de ce monde, réprouvant les empereurs, les rois, les gouverneurs, etc.; l'apôtre nous exhorte au contraire, à nous rappeler que ce que Dieu juge à propos de permettre, nous devons le supporter, même si nous trouvons des choses dont nous ne pouvons assumer la responsabilité. Quoique nous ne puissions pas approuver certaines choses, nous devons éviter toute dénonciation spéciale concernant des choses qui n'ont pas trait à l'accomplissement de la parole du Seigneur. L'apôtre nous indique la meilleure condition disant : « S'il est possible, autant que cela dépend de vous, soyez en paix avec tous les hommes » (Rom. 12 : 18), et notre Seigneur appuie sur la même pensée disant : « Heureux les pacifiques, car ils seront appelés fils de Dieu ». — Matth. 5 : 9.

UNE CONDUITE PEU SAGE

Quelques-uns parmi les sanctifiés du peuple du Seigneur se trompent sur ce sujet dans leurs propres familles, soulèvent inutilement de l'opposition, portent préjudice à la cause du Seigneur et rendent leur intérieur malheureux en trouvant continuellement des fautes dans des choses qui, quoique ne répondant pas au modèle de sainteté, ne sont pas non plus immorales ou mauvaises, même en apparence. Les parents et les tuteurs doivent combattre soigneusement toute tendance immorale, etc., mais, trouver des fautes en ceux qu'ils aiment, tout simplement parce que ce sont des chrétiens nominaux qui ont l'esprit de mondanité, c'est certainement peu sage. Une vie ordinaire de paix et de joie dans le Saint-Esprit est la meilleure réprimande que l'on puisse donner à la mondanité et la meilleure recommandation du glorieux Evangile que l'on professe. C'est l'épître vivante qui sera lue; la lumière qui réprouvera les ténèbres.

En d'autres termes, nous ne devons pas attendre de ceux qui ne sont pas consacrés qu'ils pratiquent les détails de notre renoncement, ni les forcer à le faire. Nous devons patienter jusqu'à ce qu'ils voient qu'une pleine consécration est leur « service raisonnable » et qu'ils présentent leur corps en sacrifice vivant à Dieu. Les pasteurs et instructeurs doivent cependant rechercher à placer devant le troupeau des consacrés du Seigneur le plus haut modèle scripturaire, considérant que beaucoup d'influences travaillent sans cesse à amoindrir le modèle de sainteté et de dévouement.

QUELS NE DEVONS-NOUS PAS ÊTRE?

Nous qui appartenons à la dispensation évangélique, nous devons apprécier hautement les privilèges et les occasions qui nous sont accordées, cherchant « à affermir notre vocation et notre élection ! » (II Pier. 1 : 4-11.) Si ceux qui furent appelés d'un appel terrestre pour être une « maison de serviteurs », n'accomplirent qu'un service raisonnable quand ils s'engagèrent avec zèle et furent fidèles dans le travail du Seigneur comme le fut Jean-Baptiste, à combien plus forte raison devons-nous être zélés et énergiques, nous qui sommes si hautement favorisés; « quels ne devons-nous pas être par la sainteté de la conduite et par la piété ». — II Pier. 3 : 11.

Souvenons-nous que ce « haut appel » cet appel céleste, le cohéritage avec notre Seigneur dans le royaume est un appel spécial et limité qui finira bientôt et qui, autant que la Parole nous le montre, ne sera plus jamais offert à d'autres. En vue de ces choses, rejetons tout fardeau et courons avec persévérance la course que nous a proposée le Père, regardant à Jésus le chef et le consommateur de notre foi. — Hébr. 12 : 1.

Plus d'envieux regards sur l'Egypte et ses plaines,
Plus de soif pour son Nil, pour toutes ses fontaines.
De Babylone, oublions les accords,
Ne pleurons pas Sodome et ses trésors.

Déjà le dernier clairon sonne,
La récompense est devant nous
Après les combats, la couronne,
Après le désert, un Chez-nous.
Une autre année encore, ou plus ou moins peut-être
Et face à face enfin, nous verrons notre Maître.
Ayant vaincu, nous n'aurons plus de maux,
Et triomphé, nous aurons le repos.

QUESTION

Question : Quand Jésus fut-il un homme parfait?

Réponse : Il a *toujours été parfait*, mais il ne fut l'homme parfait qu'à 30 ans. Jésus fut « le commencement de la création de Dieu » (Apoc. 3 : 14). Alors, il était déjà parfait, sans péché, parfait sur le degré spirituel; il était le premier après le Père céleste. Lorsqu'il s'humilia pour accomplir le plan divin et afin de pouvoir être le Rédempteur, le Libérateur des hommes, il maintint sa perfection, son état de pureté. Quand il naquit de la vierge, il était toujours saint, innocent, sans tache et séparé des pécheurs. Il fut l'enfant parfait. Lorsqu'il devint un homme, il resta parfait. Il a été l'enfant parfait, le jeune homme parfait et ensuite l'homme parfait. Nous lisons : « Jésus croissait en sagesse, en stature et en grâce devant Dieu et devant les hommes. »